

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2019

ORIENTATION ET PROGRAMMATION SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 1933)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL23

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

ANNEXE I

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« et des trafiquants »

les mots :

« , des trafiquants et un communautarisme islamiste propice à la radicalisation, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à dénoncer la radicalisation islamiste qui alimente des zones de non-droit sur le territoire français, où la drogue régit les quartiers et où les femmes n'ont pas accès à certains commerces (comme des cafés). Tout cela vient nourrir l'absence du service public, qui ne peut effectuer des patrouilles sans risquer d'être caillassé et qui est en mesure d'intervenir uniquement avec des renforts solides.